



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 15 juillet 2014, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël**

Au cours de la semaine écoulée, je vous ai adressé plusieurs lettres pour vous informer des tirs incessants de roquettes par le Hamas à Gaza et des organisations terroristes au Liban. L'objet de la présente lettre est de vous informer qu'Israël, en plus de devoir faire face à ces menaces, est maintenant attaqué à partir d'un troisième front.

Les 13 et 14 juillet 2014, plusieurs missiles Grad ont été tirés de la Syrie contre le plateau du Golan, en Israël. Ces attaques non provoquées, qui constituent une violation flagrante de l'Accord de 1974 sur la séparation des forces, ont été lancées à partir d'une zone contrôlée par le Gouvernement syrien. Le Gouvernement israélien tient le Gouvernement syrien et l'armée syrienne responsables de toutes les attaques lancées à partir de leur territoire en direction d'Israël.

Israël a multiplié les mises en garde et les lettres au Conseil de sécurité, disant qu'il ne saurait tolérer les provocations de la Syrie. Les attaques au nord d'Israël risquent d'entraîner une escalade de la tension et de déstabiliser davantage la région.

Israël a fait preuve de la plus grande retenue à ce jour, mais ne manquera pas d'exercer pleinement son droit à l'autodéfense. J'exhorte le Conseil de sécurité à demander au Gouvernement syrien de respecter l'accord sur la séparation des forces et d'empêcher toute future attaque contre Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ron **Prozor**

